



Naturalisation française documents originaux

Par **SAXA**, le **07/03/2011** à **15:43**

Bonjour,

Je vais faire ma demande de naturalisation françaises. Cela fait 5 ans 1/2 que je suis en France. Pendant ce temps là, j'ai eu un BTS et maintenant je suis en Licence professionnelle.

Pour le dossier, il demande de documents originaux, donc ma question est: Combien de temps il les gardent?

Je fait la demande à RENNES et il n'y a plus de permanence au guichet de naturalisation. J'ai peur que ça prendre beaucoup de temps pour récupérer les documents originaux. Vu que je donne les avis d'impositions des 3 ans et des feuilles de salaire de moi et de mon concubin. Ainsi que mon contrat de travail et l'attestation de stage que je fait en ce moment.

Merci d'avance.

Par **amira**, le **07/03/2011** à **17:30**

bonjour

en fait il demande les originaux et les photocopies il vérifie sur place il te les rend aussi tôt

Par **SAXA**, le **07/03/2011** à **20:08**

Merci pour votre réponse!

j'ai entendu ça. mais sur Rennes on doit faire le dépôt du dossier avec tous les originaux et toutes les photocopies soit dans la boîte "naturalisation" prévue a cet effet soit par courrier recommandé avec accusé de réception. Donc on ne voit personne.
Ils nous envoient un courrier pour aller les récupérer? ou comment cela se passe?

Par **mimi493**, le **07/03/2011** à **21:23**

Déjà, pour les avis d'imposition vous pouvez demander des duplicatas aux impôts.
L'attestation de stage, votre employeur peut vous en refaire une
Est-ce que pour les fiches de paye, les personnes concernées travaillent toujours dans la même entreprise ? (si oui, demander gentiment qu'on ressorte un duplicata). Conservez une copie (fait par scan, la différence peut être imperceptible)
Le plus embêtant c'est le diplôme.

Par **amajuris**, le **08/03/2011** à **13:31**

bjr,
généralement les universités délivrent des attestations de réussite au diplôme et ensuite sur demande le diplôme proprement dit.
il vous faut contacter la scolarité centrale de l'université ayant délivré votre diplôme.
cdt

Par **SAXA**, le **08/03/2011** à **20:37**

Bonjour,
merci pour les réponses.
Je vais aller à la trésorerie pour les les duplicatas. Et pour le diplôme... ça va prendre beaucoup de temps... vu que ce l'académie de Rennes... Je pense que je vais donner le diplôme et attendre.... en espérant de ne pas en avoir besoin.

Je suis allée à la préfecture et ils m'ont donné le téléphone de la permanence (seulement mardi après-midi) et ils me rendent les documents originaux le jour de l'entretien qui peut prendre de 3 à 4 mois.

Par **smehdi21**, le **13/11/2013** à **09:54**

Bonjour, Avez-vous eu une réponse à cette question SVP ? Je suis dans le meme cas.
Merci